

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Yitro



Parachat Yitro

« **Je suis Hachem** » : la foi dans la Providence Divine

Hachem nous a pris comme peuple sous le signe de :

« *Je suis Hachem ton D. qui t'a fait sortir d'Egypte* » car cela constitue le fondement de toute la Torah : croire d'une foi simple et sans calcul dans le Créateur du Monde. Plusieurs Richonim (commentateurs médiévaux, n.d.t) demandent pourquoi Hachem Se présente sous ce titre et non pas sous celui de « Je suis Hachem qui a créé le Ciel et la Terre », ce qui élargirait Son autorité à toutes les créatures du monde. Le Roch, l'un d'entre eux, répond que lors de la sortie d'Egypte le Saint-Béni-Soit-Il n'est pas seulement le Créateur du Monde mais Il le dirige également à chaque instant de manière providentielle. C'est pourquoi c'est précisément en mentionnant la sortie d'Egypte qu'Il nous a choisi comme Son peuple afin de nous enseigner qu'il ne suffit pas seulement de croire qu'Il a créé le monde mais encore que tout ce qui s'y passe est le fruit de Sa Volonté et non celui du hasard .

Rabbi Zalman Brizel raconta qu'un jour le Beer Maïm 'Haïm se conditionna pour élever son âme dans les mondes supérieurs la nuit de Chabbat. Lorsqu'il s'y trouva, il put voir nombre d'âmes qui avaient déjà séjourné dans ce monde et pour lesquelles il avait été décrété qu'elles redescendent à nouveau ici-bas.

Elles se lamentaient amèrement en arguant qu'elles souffraient déjà terriblement de chaque défaut qui leur avait été occasionné par des fautes commises durant leur existence dans le monde. Pourquoi donc prendre de nouveaux risques en revenant ici-bas ? Les anges célestes leur répondirent alors que de nos jours, il était plus facile de vivre dans ce monde et de le traverser sans dommage. En effet, le moindre acte avait une importance extraordinaire dans le Ciel et on n'était pas autant sévère que dans les générations précédentes. Néanmoins, il existe un domaine l'homme est tenu de se renforcer aujourd'hui : la Emouna dans le Créateur. Il doit en particulier bannir de son cœur et de sa bouche les expressions : « si j'avais agi autrement, il ne serait pas arrivé ce qui est arrivé » (par exemple : si j'avais conduit mon affaire autrement, je n'aurais pas subi cette perte). Ce genre de pensées relève de l'apostasie, car en réalité nulle créature n'est en mesure de faire quoi que ce soit contre la volonté d'Hachem.

Rabbi Yé'hie Mikhal Feinstein avait une fille qui souffrait d'asthme. Cette maladie exige lorsqu'une crise se produit de relier la personne à un appareil lui permettant de pouvoir continuer à respirer. Celui-ci étant indispensable à sa survie, ils en possédaient cinq exemplaires prêts à l'emploi, dans l'éventualité d'un danger



imminent. Un jour, la malade fut saisie d'une crise et les membres de la famille ne parvinrent à trouver aucun des appareils. En quelques minutes, la malheureuse rendit son âme à son Créateur. Pendant les 'Chiva', Rav Yaakov Galinski se rendit dans la maison des endeuillés pour les consoler. A travers les quelques phrases qu'il échangea avec eux, il comprit qu'ils se sentaient coupables de son décès, et de ne pas avoir cherché convenablement les appareils. Car immédiatement après le malheur, ils les trouvèrent tous soigneusement rangés sous son lit. Rabbi Yaakov leur dit: « Je tiens de la bouche du Machguia'h de Lomj (dans les années d'avant la Choa) que tout ce qui incombe à l'homme d'agir selon les moyens naturels à sa disposition (Hichtadloute) concerne uniquement l'avenir. Il doit, en effet, s'efforcer de mettre en place tous ces moyens de la manière la plus efficace afin que tout se déroule le mieux possible. En revanche, celui qui se met à réfléchir sur le passé en termes de "si j'avais agi de telle manière, j'aurais évité tel malheur ou tel dommage" fait preuve de l'apostasie la plus complète. Il doit au contraire être convaincu que tout ce qu'il lui est arrivé était décrété par le Créateur. L'homme ne peut aller contre la Volonté Divine. »

« Ne vole pas » : personne ne peut faire perdre à son prochain le moindre centime

A propos du verset « Je suis Hachem ton D. », le Av Beth Din de Kogiglov écrit dans son livre Eretz Tsvi que cette

Mitsva inclut la foi dans la Providence Divine sur chaque détail de l'existence. Personne n'est en mesure de prendre ce qui lui a été octroyé à Roch Hachana, qu'il s'agisse de sa subsistance, de ses jouissances et de ses besoins.

Dès lors, lorsque le Yetser Hara incite une personne à poursuivre une Hichtadloute superflue au détriment de l'étude de la Torah ou de la prière ou encore en transgressant un quelconque interdit, elle devra se souvenir que la jouissance qu'elle espère en retirer lui a déjà été octroyée à Roch Hachana. Le choix de quand et comment obtenir cette jouissance reside dans ses mains. S'il se retient de la prendre de manière interdite, elle lui parviendra exactement dans la même mesure de manière permise. La pensée suivante pourra l'aider à se renforcer au moment de l'épreuve : si on lui a donné la possibilité de l'obtenir en transgressant un interdit, c'est qu'il est certain qu'elle lui revient. Ne vaut-il pas mieux s'en abstenir ? Hachem lui sera alors (si on peut dire) "redevable" de cette jouissance qu'il lui accordera avec un "supplément" en récompense de sa retenue.

Il en est de même de la subsistance d'un homme qui est fixée d'un Roch Hachana à l'autre. Même le voleur qui a l'impression d'avoir "gagné" l'argent de son forfait doit savoir qu'en réalité il ne lui a été donné l'opportunité de pouvoir voler que parce que cette somme devait lui revenir. S'il n'avait pas été stupide, il l'aurait obtenue proprement.



Le Grize raconta à propos de son père Rav 'Haïm de Brisk que se présenta un jour chez lui un juif qui se vantait d'être intelligent. Il était propriétaire d'une grande usine dans la ville. La veille, un incendie avait éclaté dans la rue où elle se situait. Une de ses connaissances vint sur le champ lui proposer de lui acheter son usine pour la moitié de sa valeur au vu du danger qui menaçait de la transformer en un tas de cendres, mais il refusa. Les flammes continuèrent à se rapprocher et l'autre lui en proposa le cinquième de sa valeur, proposition qu'il refusa à nouveau. Lorsque les flammes commencèrent à lécher les murs de l'usine, il revint lui en proposer le dixième de sa valeur, mais sans succès. Finalement, à la dernière minute, un miracle se produisit et le feu cessa brusquement avant que toute l'usine ne disparaisse dans les flammes. « J'ai gardé ainsi mon bien », se vanta-t-il fièrement.

« Sache, lui répondit Rav 'Haïm, qu'il n'y a pas plus stupide qu'une telle conduite, car dès l'instant où le feu se déclara dans la rue et que l'on te proposa d'acheter ton usine à la moitié de son prix, tu aurais dû accepter immédiatement car elle en valait alors beaucoup moins que cela. Et à plus forte raison, après cela, lorsque les flammes parvinrent jusqu'aux murs du bâtiment tu n'avais pas à refuser car elle ne valait alors pas un centime. Si tu n'as pas accepté de la vendre, cela ne prouve rien sur ton intelligence, bien au contraire. Il y a néanmoins une chose que l'on peut apprendre d'une telle histoire : même lorsque le plus stupide des hommes agit de manière insensée, il reste

en possession de sa richesse quoi qu'il arrive car rien ne peut entraver l'accomplissement de la Volonté Divine. »

Un Avrekh m'a raconté que, souffrant un jour d'une rage de dents, il se hâta de se rendre chez un dentiste. Après l'avoir examiné, celui-ci lui déclara qu'il avait de nombreuses dents abimées. Ils convinrent ensemble que moyennant cinq mille chékels, toute sa dentition serait remise en état. L'Avrekh remit un chèque d'avance et une date fut fixée pour le début des soins. Sitôt sorti de son cabinet, il apprit qu'un autre dentiste était en mesure d'accomplir le même travail pour cinq cents chekels de moins. Désirant se rétracter mais conscient qu'il s'était engagé avec une avance, il posa la question à un Rav qui lui répondit qu'il ne pouvait pas annuler l'accord établi sans le consentement du dentiste. Sans autre alternative, il se tourna vers ce dernier qui refusa de rompre leur engagement mais qui consentait en revanche à lui accorder cette réduction de cinq cents chekels sur le prix convenu. La nuit suivante, la machine à laver de l'Avrekh tomba en panne et les frais de réparation s'élevèrent à cinq cents chékels, exactement ce qu'il pensa avoir économisé. Certes, il est certain qu'un homme est tenu de faire une Hichtadloute (et dans le cas présent la Hichtadloute était légitime et non superflue), néanmoins, tout en mettant en œuvre les moyens nécessaires, il devra toujours se souvenir qu'il ne recevra que ce qu'Hachem lui a octroyé.



« *Ne convoite pas* » : la Emouna, antidote de la convoitise

Voici ce qu'écrit le Bné Issakhar à ce sujet : « On sait que toute la Torah est contenue dans les dix commandements et que les dix commandements sont eux-mêmes contenus dans le dernier d'entre eux : « *Ne convoite pas* ». Cela consiste à pour une personne accepter d'Hachem qu'il lui refuse un bienfait alors qu'il l'accorde à une autre. Celle-ci devra penser que D.ieu Seul sait ce qui est bon et correspond à chacun et elle se gardera de la jalousier (...). De même, lorsqu'Hachem lui prodiguera un bienfait, elle veillera à ne pas s'en servir pour assouvir ses plaisirs ni s'en enorgueillir. Au contraire, elle sera soumise à son Créateur et pensera que cela est uniquement le fruit de la Bonté Divine. »

Grâce à la Emouna, un homme admettra que les bienfaits dont jouit son prochain ne sont en rien à son détriment et que les bienfaits supplémentaires dont il jouit par Hachem. Le Bné Issakhar lui-même développe cette idée dans un autre ouvrage (Derekh Pikoudékha): « Car s'il avait foi dans la Providence Divine et dans Son omniscience, il n'aurait aucune raison de convoiter Tout comme un homme ne convoite pas de posséder quatre pattes comme un animal pour la bonne raison que cela ne correspond pas à sa nature (...). De la même manière, celui qui convoite ce que possède son prochain témoigne d'un manque de Emouna. Il montre par là qu'il ne croit pas réellement que le Très Haut l'a créé avec sagesse et ne lui apporte que ce qui est le meilleur pour lui et que tout ce

qu'il n'obtient pas n'est pas bon pour lui. »

Parfois, un homme se justifie en prétendant que sa jalousie est constructive (ce qui est appelé dans le langage de nos Sages "Kinat Sofrim", la "jalousie des érudits", n.d.t). Il devra alors examiner ses voies car la Guemara enseigne que la "Kinat Sofrim Tarbé Hokhma", la jalousie des érudits accroît leur sagesse. Dès lors, si le fait d'envier son prochain qui réussit dans le domaine spirituel ou matériel le conduit à se prendre lui-même en main et à progresser, c'est le signe que cette envie est le fait d'un bon trait de caractère.

Un taureau observait un jour le vol d'un aigle. L'envie le saisit soudain de vouloir lui aussi voler dans les airs. Dans sa stupidité, il grimpa sur un toit et attendit le moment propice où un vent puissant soufflerait. Il pourrait ainsi, pensa-t-il, se jeter dans le vide et continuer à planer grâce au vent (puis, il poursuivrait son vol ensuite par ses propres moyens. Car en quoi était-il différent de cet aigle ?). Inutile de préciser que dès qu'il entreprit son "vol", il se fracassa les os dans une chute fatale. Que fait le taureau intelligent ? Il prend exemple de l'aigle en pensant : « Si l'aigle exploite la force de ses ailes, moi aussi je suis capable de mettre à profit la corne que m'a donnée le Créateur pour combattre mes agresseurs. »

Il en est de même en ce qui nous concerne. Si quelqu'un envie les capacités de son prochain, il ne pourra que chuter comme ce taureau stupide qui



perdit de tous les côtés. Si, au contraire, il apprend à réveiller en lui ses propres capacités en observant la réussite de ceux qui l'entourent, il parviendra ainsi aux sommets de ce dont il est capable.

« Tu n'auras pas de d-ieu étranger » : D. est proche de nous

A propos du commandement : « *Tu n'auras pas de d-ieu étranger* » (20, 3), Rachi explique qu'il s'agit des d-ieux étrangers à ceux qui les invoquent, qui ne répondent pas lorsqu'on les appelle, et qui semblent ne pas le connaître. »

On peut déduire de là, affirme le Imré Emet, la proximité qui existe entre Hachem et les Bné Israël car lorsqu'ils crient vers Lui, ils sont exaucés, ce qui montre qu'Il n'est pas un 'd-ieu étranger' mais qu'Il est proche de nous comme l'est un père de son fils et plus encore. C'est dans cet esprit que nous devons aborder la prière : savoir que le Saint-Béni-Soit-Il est proche de nous et que lorsque nous prions, Il nous écoute.

C'est d'ailleurs un verset explicite (Dévarim 4, 7) : « *Qui est le peuple aussi grand dont le D. est proche de lui comme notre D.* » Et c'est sur ce verset que le Midrach rapporte l'histoire qui suit (Midrach Rabba, 2) : Rabbi Tan'houma enseigne : un bateau naviguait au large. Tous ses passagers étaient des idolâtres à l'exception d'un juif. Lorsqu'ils accostèrent sur une île, les non-juifs remirent au juif de l'argent et lui demandèrent : « De grâce, descends nous acheter de quoi manger et boire !

- Je suis étranger ici comme vous, leur

répondit-il, et j'ignore où aller car je ne connais personne dans cette ville.

- Partout où tu vas, ton D. est avec toi. N'est-il pas écrit (dans votre Torah, n.d.t) : « *Dont le D. est proche de lui* » ? »

Leur argument signifiait : « Tu ne peux prétendre être un étranger seul ici, car en tout endroit, tu es accompagné d'Hachem (si on peut dire), et tu n'es donc jamais seul. »

Dans l'ouvrage Iguerot Sofrim (p. 74) est rapportée une lettre de Rabbi Akiva Eiger à qui on avait demandé de prier pour la guérison de Sarah bat Rivka. Il écrit : « J'ai prié pour Sarah bat Rivka et je n'ai pas été exaucé. C'est pourquoi je vous demande de vérifier si une erreur ne se serait pas glissée dans le nom de la malade, raison pour laquelle la prière n'a pas eu d'effet pour sa guérison. » Finalement, il s'avéra que son nom était Rivka bat Sarah. Lorsqu'il pria à nouveau en mentionnant le vrai nom, il fut exaucé.

Il était tellement évident pour Rabbi Akiva Eiger que la prière hâterait la guérison de la malade, que le fait que cela ne se réalise pas était probablement dû à une erreur sur la personne.

« Délimite la montagne » : barrières et limites

« *Délimite la montagne et sanctifie-la.* » (19, 23)

Une des conditions essentielles pour recevoir la Torah consiste à se placer des limites et des barrières, chacun suivant ses capacités.



Certains Tsadikim (Panim yafot, Guevourot Arié) voient dans le verset cite ci-dessus « Délimite la montagne et sanctifie-la » une allusion : grâce aux limitations qu'un homme s'impose, il se sanctifie.

Les gens ont l'habitude d'apposer sur leur porte une petite pancarte avec le nom de leur famille. Une fois, on offrit à Rabbi Mikhal Yéhouda Lefkovitch une telle pancarte très belle ornée de toutes sortes de fioritures. Lorsque les membres de la famille voulurent la fixer sur leur porte, Rav Mikhal Yéhouda s'y opposa en expliquant : « Notre porte d'entrée est des plus simples. Si on y fixe une pancarte aussi belle, d'ici une semaine, on va commencer à entendre : "une telle beauté sur une porte aussi vieille et cassée, ça ne va pas ensemble, on est obligé de changer la porte". Une semaine après, on entendra à nouveau : "les murs ne vont pas avec la porte, les plâtres s'effritent complètement et ont l'air de rien". On devra ensuite rénover la table et les chaises qu'il est impossible de laisser dans un tel état à l'intérieur de murs aussi neufs. La liste des travaux ne cessera ainsi de s'allonger sans fin. C'est pourquoi je préfère dès maintenant annoncer que cette pancarte magnifique n'aura pas sa place ici afin de nous préserver de tout ceci dès à présent. »

En ce qui nous concerne, il n'est certes pas question d'interdire d'embellir sa porte de la sorte. Néanmoins, cela vient nous rappeler que le Yetser Hara n'a d'autre désir que de mettre "un pied à l'intérieur" en faisant une brèche infime

dans les limites imposées. Pas plus tard "qu'une semaine après", il vient déjà oser insinuer : "si tu t'es déjà permis telle et telle chose, alors fais un autre petit changement et je te laisse tranquille !" De là, il entraîne l'homme progressivement d'une permission à une autre jusqu'à le faire tomber entièrement jusqu'aux dernières extrémités (et comme on le sait aujourd'hui, il ne s'agit pas d'exagération mais de faits quotidiens, à D. ne plaise).

C'est d'ailleurs un Midrach explicite (Rabba 19, 2) : « On a demandé au serpent : pourquoi te caches-tu souvent à proximité des barrières ? » Il répondit : « Parce que j'ai fait une brèche dans les barrières du monde ! »

L'explication en est que l'on demande au serpent qu'il nous dévoile la raison pour laquelle il investit autant d'efforts afin d'inciter les hommes à franchir les limites qu'ils s'imposent. Ce à quoi il répondit qu'à partir de là, le chemin est court jusqu'à les faire trébucher complètement. C'est ainsi qu'il réussit jadis à séduire 'Hava et à l'inciter à ouvrir une brèche dans l'interdiction qu'elle s'était imposée à elle-même de ne pas toucher à l'arbre de la Connaissance (alors que le Créateur n'avait prohibé que la consommation de ses fruits) et c'est à partir de là qu'elle en vint à transgresser l'ordre Divin lui-même.

De l'importance de la reconnaissance envers ceux qui nous font du bien

« *Moché sortit à la rencontre de son beau-père.* » (18, 7)



Le Sforno commente : « Il (Moché) ne s'empêcha pas du fait de son rang, d'aller accueillir celui qui avait témoigné de bienveillance à son égard au temps de la détresse, comme on le retrouve dans le verset (Esther 2, 20) : *"Et tout ce que lui dit Mordekhaï, Esther l'accomplit"* (bien qu'elle fût reine, Esther n'oublia pas la générosité de Mordekhaï qui l'éleva comme sa fille après la mort de ses parents et elle lui obéit), ou comme Yossef envers ses frères alors qu'il était vice-roi, à l'opposé de *"L'échanson (qui) ne se souvint pas de Yossef"* (Béréchit 40, 23). »

Le Midrach (Tan'houma Chémot 16) exprime la même idée : « Lorsque le Saint-Béni-Soit-Il dit à Moché : *"Et à présent, va, et Je t'enverrai chez Pharaon"*, Moché lui répondit : *"Maître du monde, je n'en suis pas capable, car Yitro m'a ouvert sa porte et m'a accueilli comme un fils et un homme est redevable de sa vie à celui qui l'accueille chez lui"*. Bien que le Saint-Béni-Soit-Il en personne lui ordonnât d'aller libérer les Bné Israël de l'oppression égyptienne, Moché ne s'empessa pas d'accomplir l'ordre Divin alors que chaque instant était critique, tout cela uniquement à cause de la gratitude dont il était redevable à celui qui l'avait accueilli comme son fils. »

J'ai entendu de Rav Israël Tan'houm Dardak l'histoire suivante. Elle se déroula au temps de son grand-père, Rav 'Haïm Chémariaou Dardak qui résidait alors à Bné Brak et dont le fils résidait aux Etats-Unis. Lorsque le Steipler

commença à publier le "Kéhilot Yaakov" ledit fils s'occupa de le diffuser en Amérique par l'intermédiaire de son père qui résidant à Bné Brak était proche du Steipler. A cette époque, le Steipler répondait à toutes les questions qui lui étaient soumises par écrit, faisant ainsi bénéficier les juifs de ses bons conseils dans tous les domaines. Le fils de Rav Chémariaou comptait lui aussi parmi ses correspondants. Après plusieurs années, le Steipler, pour des raisons de santé, dut cesser de répondre aux lettres qui lui étaient adressées.

Un jour, il reçut une enveloppe de ce fils. Il s'empessa de lui écrire une réponse et alla lui-même la remettre à son père à Bné Brak et lui dit : « Je n'ai plus l'habitude de répondre aux lettres, mais je ne veux pas que ton fils pense que maintenant que je n'ai plus besoin de lui pour diffuser mes livres, j'ai cessé de lui répondre par écrit. Prends donc cette lettre et envoie-lui aux Etats-Unis. »

Quelques jours après, le Steipler se rendit à nouveau chez le père et s'enquit de savoir s'il avait déjà envoyé la lettre. Lorsque ce dernier lui répondit par la négative, le Rav la lui réclama et lui en donna une autre en échange. Rav Chémariaou lui demanda si la deuxième était différente de la première et le Steipler lui répondit qu'il y avait écrit exactement la même réponse mot pour mot.

« Tu dois probablement t'étonner de voir que je me suis fatigué à écrire la même lettre et à te l'apporter, lui dit le Rav, mais je vais t'expliquer : vois-tu, la



première lettre était destinée à éviter que ton fils pense que je ne désire plus lui répondre à présent que je n'ai plus besoin de ses services. Néanmoins, après réflexion, j'ai pensé : "Ferais-je les choses par calcul de ce que l'on pense de moi ?" Il m'incombe uniquement de répondre à sa question par gratitude envers lui. Je l'ai donc réécrite et c'est celle-là que tu dois envoyer. »

